



Aide à se loger



Aide aux démarches administratives



Aide à l'utilisation du téléphone et médias



Aide à la gestion du budget



Aide aux relations familiales et sociales

## LIVRET D'ACCUEIL DU SAVS DE ROBIDA

Complément au livret d'accueil de l'Association Robida

*L'équipe du SAVS est heureuse de vous accueillir au sein du service d'accompagnement à la vie sociale.*

*Ce livret d'accueil vous informe sur nos missions, les prestations proposées et l'organisation du service.*

*Notre souci premier est de pouvoir répondre au mieux à vos besoins et de vous accompagner dans vos différentes démarches et projet en respectant vos droits.*

### Les missions du SAVS

- Évaluer les besoins, les capacités d'autonomie de la personne dans tous les domaines de sa vie quotidienne.
- Maintenir le lien social (famille, amis...), gérer la relation avec le tissu social, gérer la solitude.
- Promouvoir l'insertion sociale et/ou professionnelle, gérer des temps forts, gérer les démarches administratives.
- Accompagner, soutenir les différentes activités de la vie pratique et sociale, gérer les temps libres, les vacances...
- Proposer une écoute et éventuellement un accompagnement vers un soutien psychologique.

### Les personnes accompagnées

Le SAVS accueille des hommes et des femmes en situation de handicap psychique et/ou mental à partir de 20 ans quelle que soit leur situation familiale exerçant ou non une activité professionnelle.

Ces personnes bénéficient toutes d'une orientation SAVS prononcée par la CDAPH. Le service a un agrément de 20 places.

### L'équipe de professionnels

Le SAVS est constitué d'un directeur, d'un chef de service, d'un comptable, d'une secrétaire, et de deux éducateurs spécialisés.

Les noms et photos des membres de l'équipe sont sur le livret d'accueil de l'association qui vous a été remis.



*En cas de nécessité, puis-je contacter le SAVS ?*

### Réponse :

Le SAVS est ouvert toute l'année. Une permanence téléphonique est assurée 24h/24h, au numéro suivant :

**Tél : 02 43 68 80 16**

En cas d'urgence, une astreinte est assurée par un cadre.

## La procédure d'accueil

### Premier rendez-vous

- Après réception de la demande écrite et de l'orientation SAVS, le chef de service vient vous rencontrer à votre domicile en présence ou non de votre représentant légal selon la mesure ou l'option que vous avez prise.
- Cette rencontre a pour but de vous présenter le SAVS, les étapes de votre accompagnement et de recueillir votre demande et les premiers éléments d'information pour constituer votre dossier.

### Second rendez-vous

- Après étude de votre demande, une seconde rencontre est organisée pour vous présenter le professionnel qui sera, si cela vous convient, le coordinateur de votre projet et de votre suivi.
- La mise en place de l'accompagnement est confiée au coordinateur qui prend en compte vos besoins et détermine les temps d'accompagnement.

### Après une période d'un mois d'accompagnement

- Un contrat est conclu entre vous et le SAVS. Ce contrat appelé Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est signé par vous, accompagné ou non de votre représentant légal et par le coordinateur ainsi que par le représentant de l'établissement.



### Les rendez-vous avec le service

Les visites peuvent être à votre domicile. Nous pouvons aussi convenir ensemble de rendez-vous dans d'autres lieux.

Les professionnels assurent au minimum une visite par semaine. La fréquence peut varier selon votre situation et les besoins repérés.

### Le coût du service

Le coût est, en presque totalité, financé par le département. Il est demandé une participation qui est fixée par le département.

### Le travail de partenariat et de réseau

Nous travaillons en collaboration avec les autres services et dispositifs d'accompagnement du département : ADMR, SSIAD, SPAL, MDA, UDAF, ATMP.

## Les prestations du SAVS

### Un accompagnement personnalisé

En fonction de vos attentes et de vos besoins, le professionnel définit avec vous votre projet et vous accompagnera dans les différentes étapes de celui-ci.

Vos capacités, votre autonomie et votre contexte de vie (familial, social, culturel et votre âge) sont prises en compte.

### Un accompagnement à la vie sociale

Les professionnels peuvent vous aider dans différents domaines :

- La recherche d'un logement ou le maintien dans celui-ci (son aménagement, son entretien...)
- La santé et la prévention par un accompagnement au suivi de soins (ex : le professionnel peut vous aider à prendre vos rendez-vous médicaux et si besoin vous accompagner si vous le souhaitez et selon la disponibilité du SAVS).
- Les déplacements dans l'environnement (ex : des apprentissages pour les transports en commun peuvent être faits).
- L'accompagnement dans la gestion des démarches administratives (ex : un dossier pour la CDAPH, une demande de mesure de protection etc...).
- L'accompagnement dans la gestion du budget de semaine ou plus (ex : définir avec vous vos besoins alimentaires ou de loisirs, et avec vous faire le lien avec votre curateur ou tuteur...).
- L'accompagnement aux loisirs et à la gestion de votre temps libre (ex : rechercher avec vous les associations de loisirs selon vos centres d'intérêt et vous aider aux démarches d'inscription/adhésion).

### Un accompagnement à la vie professionnelle

#### Faciliter :

- L'accès à l'emploi (ex : rechercher avec vous des entreprises du milieu ordinaire ou des ESAT susceptibles de vous proposer des stages ou une embauche)
- Le maintien dans l'emploi (ex : accompagner une demande d'horaires plus adaptés, auprès de l'employeur)
- L'aide à l'évaluation des compétences (ex : accompagner vers des services et dispositifs : pôle emploi, mission locale, atelier du rythme, en mesure d'évaluer vos compétences professionnelles)



## ASSOCIATION ROBIDA

ESAT - Foyers - SAVS

53410 PORT-BRILLET

02 43 68 80 16 / 02 43 68 85 11

asso.robida@wanadoo.fr